



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

## COMMUNES MEMBRES

Altorf  
Avolsheim  
Dachstein  
Dinsheim/Bruche  
Dorlisheim  
Duppigheim  
Duttlenheim  
Ergersheim  
Ernolsheim/Bruche  
Gresswiller  
Heiligenberg  
Molsheim  
Mutzig  
Niederhaslach  
Oberhaslach  
Sultz-les-Bains  
Still  
Wolxheim

## NOS COMPETENCES

Développement économique  
Tourisme  
Gestion des milieux aquatiques  
Aires d'accueil des gens du voyage  
Piscines  
Relais Petite Enfance  
Maison de services au public  
Assainissement  
Eau  
Liaisons cyclables  
Bornes de recharges pour  
véhicules électriques  
Banque de matériel  
intercommunale  
Système d'information  
géographique  
Transport à la demande  
Aménagement numérique  
Epicerie sociale  
Fourrière automobile

## NOUS CONTACTER

2 route Ecospace  
B.P. 93077  
67125 MOLSHEIM CEDEX  
Tél. : 03.88.49.82.58  
Fax : 03.88.49.38.14  
secretariat@cc-molsheim-mutzig.fr  
www.cc-molsheim-mutzig.fr

## AVIS D'ATTRIBUTION

Département de publication : 67

### **IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ**

Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig (CCRMM)

SIRET : 246 701 064 00049

Profil d'acheteur : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/>

### **OBJET DU MARCHÉ**

Mission de contrôle technique pour la construction d'un équipement aquatique intercommunal à Mutzig

Marché n° 2023S025

### **PROCEDURE**

Type de procédure : Procédure adaptée

### **ATTRIBUTION DU/DES MARCHÉ(S)**

Nombre total d'offres reçues : 5

Pondération de notation :

1. Valeur technique prenant en compte : les moyens d'intervention, la pertinence de la méthodologie et des temps d'intervention réparties entre les différents intervenants proposés : 60 %

2. Prix : montant total HT indiqué dans l'acte d'engagement : 40 %

CPV ppal : 71631300-3

Attribué à l'entreprise BTP CONSULTANTS SAS – Mets (57070) pour un montant de 43.600,00 €HT le 27 novembre 2023.

La consultation du(des) contrat(s) peut être effectuée à l'adresse de l'organisme acheteur. Les tiers justifiant d'un intérêt lésé peuvent exercer un recours de pleine juridiction devant le juge administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis.

Date d'envoi du présent avis : 29/11/23